
Adresse du conseil général de la commune d'Yvetot-la-Montagne (Seine-Inférieure), qui remercie la Convention du décret proclamant l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Yvetot-la-Montagne (Seine-Inférieure), qui remercie la Convention du décret proclamant l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 7-8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24819_t1_0007_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 1^{er} Messidor An II

(Jeudi 19 Juin 1794)

Présidence de ROBESPIERRE (1)

La séance est ouverte à onze heures.

1

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal du 26 de ce mois; la rédaction est adoptée (2).

2

Un autre membre du bureau donne lecture du procès-verbal du 25 du même mois; la rédaction est également adoptée (3).

3

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance qui suit.
Le conseil général de la commune d'Yvetot-la-Montagne, département de la Seine-Inférieure, remercie la Convention du décret qui

a proclamé, au nom du peuple français, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Yvetot-la-Montagne, s.d.] (2).

« Citoyens Représentans

Il réstoit une tête à l'hidre du fanatisme; votre décret du 18 floréal vient de l'Ecrâser.

Vous avez par ce décret sublime établi sur une baze Inébranlable la seule opinion qui convienne a des Républicains.

Jusqu'à ce Jour, l'Existence d'un Dieu, et L'immortalité de l'âme ont été le cri de Ralliement de la *Gente Sacerdotale*, mais le vrai But de cette Sécte justement proscrite étoit l'impunité de l'égoïsme, et de l'ambition qui dirigeoient ses démarches.

Eh Bien, Graces vous en soient rendues, Citoyens Représentans, ce Bût a disparu: l'encens pûr de la vertu ne se corrompra plus en passant dans les mains du crime.

Le flambeau de la Raison s'est par vos soins rallumé de l'Étincelle conservée sous la Cendre de la philosophie, et nous avons à sa lumiere, reconnu tout à la fois, *nos devoirs* que nous

(1) *Mon.*, XXI, 17.

(2) *P.V.*, XL, 1.

(3) *P.V.*, XL, 1.

(1) *P.V.*, XL, 1. *Mon.*, XXI, 17.

(2) C 308, pl. 1195, p. 3.

jurons de remplir; *nos droits* que nous voulons Conserver; et *nos intérêts* que vous vous êtes chargés de défendre.

Croyez-le, Citoyens Représentans, dès longtemps la Commune d'Yvetot est convaincue que la *superstition est d'une ame pusillanime; et l'atéisme d'une ame perversé.*

Cette commune vous félicite; elle vous remercie de lui avoir donné l'occasion de prononcer à la face de l'univers les principes qu'elle veut toujours professer.

Adorer l'être Suprême, qui nous a donné l'Existence; reconnaître l'immortalité de l'ame qui nous vivifie; et chérir les fondateurs de la République qui ont régénéré les droits sacrés de la nature ».

DARNOIS (maire), DARPENTIGNY (off. mun.), NANTOU (off.), BORNIAMBUC, de La FONTAINE, DELA-LANDE (off. mun.), LE BOURGEOIS (off. mun.), QUEVAL [ou GUEVAL] fils (agent nat.), LEGRIS, MALOT [?] Duchesne, Jean Baptiste CORNU, DUMESNIL, GETTIMILLO [?], TOURNACHE, LECEMET [?] fils, FOSSARD (off. mun.), Pierre-Marie CORNU, MENDOT (secrét.).

4

Les administrateurs du district de Rennes (1) adressent à la Convention nationale les mêmes félicitations, et lui disent qu'ils regardent ce sublime décret comme la source de la tranquillité publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Rennes, s.d.] (3).

« De quelle arme se serviront désormais les Ennemis de notre révolution pour en détourner le cours rapide, vous venez Législateurs, en Reconnoissant L'Être Suprême et l'Immortalité de l'ame de mettre le dernier Sceau à Leurs manœuvres perfides, vous ramenés au même Bût tous les citoyens, qui n'ont été que trop longtemps égarés par les Dantons, les Chabots et leur clique infernale;

Le peuple français en rendant justice à vos sentimens Républicains va recouvrer sa tranquillité.

Notre sainte constitution affermie sur des bases Solides et impérissables va devenir à l'Europe Entière un modele de Vertus;

La Mere tremblante et timide ne craindra plus désormais de faire proferer à son fils au Berceau le nom de son Créateur.

Le Pere enhardi par vos mâles sentimens en retraçant à sa famille vos principes de liberté, d'Égalité, et de fraternité, lui fera connaitre l'existence d'un Dieu tel qu'il est dégagé de toutes les superstitions que les prêtres n'avaient inventés que pour assouvir leur insatiable cupidité.

C'est à toi, Montagne, si longtemps environnée des exhalaisons empestiférés du Marais que la France devra son salut. Quel Siecle heureux? que celui où les Mœurs, et les vertus

et la probité sont à l'ordre du jour, Dirigés-en la marche et ne souffrés pas qu'un venin corrupteur en empoisonne le cours;»

DUQUERENOR (présid.), GODEFROY (Vice-présid.), NOIN, MAZION, LODIN, MARECHAL (secrét.), JUSTON (agent nat.).

5

La société populaire de Lassouts, département de l'Aveyron, applaudit au supplice des factieux qui avoient tramé la dissolution de la Convention; elle exprime la joie que lui ont inspirée les nouvelles victoires remportées par les braves défenseurs de la République sur les despotes coalisés et leurs vils satellites. Cette société conjure la Convention nationale de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait assuré le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lassouts, 22 flor. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen president,

Il est donc vrai que des monstres couverts du masque du patriotisme avoient juré la dissolution de la convention nationale, le massacre des braves jacobins, et l'aneantissement de la liberté française. Les chefs de cet infame complot ont payé de leur tête et leurs complices nechapperont pas à la vengeance nationale, graces à l'énergie et à la vigueur des mesures prises par nos representans. Continués législateurs et la republique est sauvée. Nos défenseurs des frontieres remportent tous les jours des nouvelles victoires sur les despotes coalisés et leurs vils satellites, tandis que les factieux et les ennemis du dedans touchent à leur dernier soupir. La société des sans culottes de Lassouts n'a ni talent ni fortune mais elle brule d'ardeur pour la liberté et veille sans cesse pour l'exécution de vos sages décrets. Elle vous conjure au nom du salut public de rester à votre poste jusqu'à l'affermissement de la Republique une et indivisible et à la consolidation du bonheur des français ».

CABARRETTES, Jean LACAN, L. CABARRETTES, BESEMBES, JINESTES, ALDIAS cadet (secrét.), F. MIQUEL, F. PUYPAC, Armans MIQUEL, ALDIAS (présid.), GABEN (secrét.) [et 7 signatures illisibles].

« P.S. — La majorité des sans culottes composant la société sont des bons cultivateurs qui ne savent pas signer et qui ont adhéré à l'adresse qui a été votée à l'unanimité ».

ALDIAS (présid.), GABEN (secrét.), ALDIAS cadet (secrét.).

6

Plusieurs citoyennes de la commune de Bourselles réclament la liberté de leurs époux, qui sont détenus (disent-elles) depuis près de 7 mois; elles demandent que, si le comité

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) P.V., XL, 2. Mon., XXI, 17.

(3) C 308, pl. 1195, p. 2.

(1) P.V., XL, 2. Mon., XXI, 17.

(2) C 309, pl. 1202, p. 9.